



# INVITATION

## Assemblée générale ordinaire

Que vous soyez déjà adhérent·e à l'APARR ou pas, notre assemblée générale permet de **se retrouver entre professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de la région**, pour échanger autour des projets menés par l'APARR lors de l'année 2021, et ceux à venir pour l'année 2022-2023. Ce temps de réflexion nous permet de recueillir vos avis, vos réactions et interrogations pour tâcher de mieux y répondre et de travailler le plus efficacement possible au **renforcement de notre filière**. Et après ces années si particulières, votre mobilisation est d'autant plus importante !

**Mardi 10 mai | à partir de 9h**  
**Théâtre de l'Espace - Les 2 Scènes**  
**Place de l'Europe - Besançon**

 [S'inscrire à l'AG](#)

[Adhérer à l'APARR](#)

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE

### MATIN

**9h** : accueil café

**9h45 - 11h15** : réunion des collèges (*Collège producteurs / Collège auteurs-réalisateurs  
Collèges techniciens-artistes interprètes / Collège acteurs culturels*)

**11h30-12h30** : mise en commun et temps d'échange collectif

### MIDI

**12h45 - 14h** : repas commun avec un buffet froid / 14 € (à régler via HelloAsso)

### APRÈS-MIDI

**14h15** : café et émargement avant AG

**14h45-17h** : Assemblée générale

# INFOS PRATIQUES

## **Vous souhaitez devenir membre du CA ?**

Il est possible de vous présenter au conseil d'administration de l'APARR si vous êtes adhérent·e depuis l'année civile 2021. Pour cela, téléchargez et remplissez le coupon de candidature, puis envoyez le avant le 29 avril à [marion@aparr.org](mailto:marion@aparr.org)

**> Téléchargez le coupon de candidature au CA**

## **Vous souhaitez rester manger parmi nous lors du temps du midi ?**

Nous vous proposons de rester déjeuner avec nous au Théâtre de l'Espace pour partager un super buffet froid concocté par l'équipe de Court Circuit ! Nous vous demanderons une participation de 14€ à régler sur place ou en avance [par HelloAsso](#).

**Attention, les espèces ne seront pas acceptées !**

## **Voter à l'AG**

Pour pouvoir voter et élire le nouveau conseil d'administration, il vous suffit d'être adhérent à l'APARR, à jour dans votre cotisation 2022 !

Si vous ne pouvez pas être présent lors de l'AG, vous pouvez céder votre voix à un autre membre de votre choix (attention, la personne à qui vous donnez pouvoir doit aussi être à jour de sa cotisation 2022 !).

Pour cela, remplissez le formulaire de pouvoir ci-dessous et renvoyez-le à [marion@aparr.org](mailto:marion@aparr.org)

Avant de donner un pouvoir à quelqu'un, assurez-vous qu'il est bien adhérent, et qu'il sera présent le 10 mai ! Ou contactez Marion au 06 20 41 62 89

## **Venir à l'AG**

> En voiture A39 et A36 - sortie Besançon/Dole/Authume

> Pour le covoiturage, si vous cherchez ou proposez un voyage, vous pouvez contacter Pauline, à [communication@aparr.org](mailto:communication@aparr.org), en lui indiquant votre point de départ et le nombre de places proposées !

> En tram : lignes T1, T2 – arrêt Allende | En bus : ligne 7 – arrêt Gauguin

> Parkings gratuits rue Léonard-de-Vinci

## **COUPON DE POUVOIR**

Les coupons de pouvoirs, accordés à un·e autre adhérent·e en cas d'empêchement, doivent être remis au porteur du pouvoir qui le présentera lors de son entrée à l'AG et dès à présent par mail à l'adresse [marion@aparr.org](mailto:marion@aparr.org). Chaque adhérent·e, y compris les administrateurs actuels, ne peut recevoir plus de 2 pouvoirs.

Mr / Mme \_\_\_\_\_  
ne peut assister à l'AG du 10 mai 2022 et donne pouvoir à

Mr / Mme \_\_\_\_\_

Fait à..... le..... (signature)